

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (de novembre à mai) — les vacances exceptées.

ÉTUDIANT ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION LAVAL. Rédigé en collaboration Universitaire

ABONNEMENT : Canada et Etats-Unis, . . . 1 piastre Etranger, . . . 7 fr. 50 Il est strictement payable à l'avance.

LE MONDE

Le monde! Voilà un mot qui possède une grande emprise sur les jeunes imaginations qui vivent dans les collèges, les convents et à l'université!

Le monde étourdi qui patronne les soirées, les five o'clock, les réceptions et les bals; le monde qui repose sur la vanité, la fatalité, le snobisme et le désœuvrement.

C'est le plus grand ennemi qu'ait l'étudiant.

Il ne manque pas d'étudiants qui recherchent sérieusement et avec conviction ce monde parce qu'ils croient sincèrement préparer leur avenir en le fréquentant.

D'autres prétendent qu'il faut aller dans le monde, parce qu'il entretient, affine, élève, exerce nos facultés intellectuelles. Enfin, il se rencontre des jeunes gens qui se font un devoir de COURIR les salons, parce que le monde, disent-ils, est un champ précieux d'observation.

Ce sont là, des prétentions facilement réfutables. A quoi sert à un étudiant, de se créer des relations enviables, de rencontrer de BONS PARTIS s'il vient à échouer dans ses examens? De quelle utilité pourra-t-il lui être plus tard, ces CONNAISSANCES, s'il les a faites aux dépens de ses études, s'il ne possède pas cette matière première du succès, qui s'appelle la science et qui seule peut lui conférer l'estime de ses concitoyens et la réussite? A moins d'avoir cette préparation intellectuelle qui s'acquiert à l'université par l'étude, la lecture et la réflexion, à quelque charge ou honneur qu'il parvienne par protection ou autrement, il ne sera toujours qu'une nullité.

C'est une grande erreur de croire que le monde entretienne ou aiguise nos facultés intellectuelles. Les sujets de conversation

et sont toujours d'une banalité désespérante, et à force d'entendre la sottise courir de bouche en bouche, nous devenons nous-mêmes de véritables "sottisiers". Nous y devenons indulgents pour la bêtise, lâches par complaisance. Le monde détruit l'originalité, entame l'indépendance, fait peu de bien et beaucoup de mal, et si vous désirez atteindre à la médianse, à la calomnie... nulle part vous ne trouverez pour y devenir virtuoses, plus magnifique école.

Reste à savoir s'il est vraiment un "champ précieux d'observation". Pour un psychologue d'un âge plutôt mûr, peut-être. Mais pour des jeunes gens, il n'y a pas d'observation qui soit plus funeste, plus déprimante et plus fatale que celle que l'on peut faire dans ces milieux d'arrivistes ou de parvenus. A vivre dans cette atmosphère malsaine, on devient bientôt blasé, sceptique, égoïste et à jamais désillusionné.

Les hommes d'Etat, de Lettres, ou de Science, qui ont quelque célébrité tant au Canada que partout ailleurs, ne travaillaient pas dans les salons, mais dans les laboratoires, les hôpitaux, les bibliothèques et le cabinet d'étude. Nous devons travailler loin du monde; ne frayer qu'avec nos camarades ou nos égaux; échanger entre nous nos idées et nos sentiments. Il ne faut pas avoir peur de vivre en marge de la société, comme si toutes les portes nous étaient fermées.

La vie noblement productive et laborieuse n'habite pas les maisons vaines et tapageuses...

Ab! la "Douceur de la maison paisible qui sommeille. De la chambre muette et de la bonne veille. Douceur du soir tranquille et du volume ouvert dans le chaud cercle d'or que fait l'abat-jour vert..." Jacques HERMIL.

(1) M. Paul Morin "Douceur de la Maison"... Le Paon d'Email.

fut de 5 milliards 322 millions de francs. Les garanties étaient: L'ensemble métallique or et argent s'élevant à 3 milliards 892 millions. La réserve à 221 millions. Le capital à 182 millions et demi. Soit un total de 4 milliards 116 millions. Il reste donc un milliard 206 millions en circulation qui se trouvent à découvert. Mais il ne faut pas oublier le portefeuille contenant les opérations de l'escompte, les effets de commerce tels que lettres de change, billets à ordre, se chiffrent cette année-là — 1912 — année de crise en France — à la somme énorme de 37 milliards 500 millions de francs.

Ces chiffres tout arides qu'ils sont nous démontrent d'une façon évidente l'extraordinaire solidité de cette institution qui s'appelle la Banque de France.

LA BANQUE D'ANGLETERRE Jacques II, roi d'Angleterre s'étant aliéné le sentiment national anglais par sa conversion au catholicisme et son alliance avec Louis XIV, fut détrôné par Guillaume, prince d'Orange. Jacques II tenta de reconquérir son royaume. La banque d'Angleterre fut fondée en 1694 afin de fournir des capitaux devant permettre de continuer la guerre contre lui. Le capital initial était de 6 millions de livres lequel fut tout prêt au gouvernement. La livre vaut \$1.86. En 1844, le Bank Act décréta qu'aucune autre institution à part celles existant avant cette date n'aurait le droit d'émettre des billets. Aujourd'hui la banque se compose de deux départements, l'un voit à l'émission, l'autre au crédit. La banque per-

REVER

Rêver, c'est écouter une douceur perfide, Qui dans l'âme, souvent, verse un espoir banni; C'est ne désirer rien, et pourtant être avide De quelque amour indéfini.

Rêver, c'est s'engourdir d'une extatique ivresse, Qui berce doucement le cœur endolori; Sans qu'une main vous touche en sentant la caresse Ou croire qu'un esprit perdu vous a souri.

C'est s'envoler sans aile au travers des espaces, Revivre en même temps tout un heureux passé, Courir dans l'avenir sans y trouver de traces... Mais c'est surtout au cœur le présent effacé.

Faut-il se réjouir de cet état qui leurre, Chercher à prolonger ou raccourcir cette heure? Ah! qu'importe! Le rêve est toujours caressant Et fait croire au bonheur, cet éternel absent!

Duchesse d'UZES.

gout aussi les taxes et économise ainsi au gouvernement du temps et des fonctionnaires. Quelles sont les garanties du billet de banque anglais? Dette de l'Etat envers la banque: 41 millions. Rentes sur l'Etat possédées par la banque, 7 millions. Or dans les caves, 36 millions. Soit un total de 54 millions de livres. L'émission s'élève également à 51 millions dont 21 millions seulement sont en circulation. Le défaut de ce système est son manque d'élasticité. Il ne tient pas compte du portefeuille embarrassé qu'il est par la dette due par l'Etat. Vienne une crise dont la caractéristique est la disparition de l'or. La banque se voit obligée de mettre en circulation ses 51 millions. Mais s'ils ne suffisent pas? Alors pour chaque billet émis en excédent la loi exige un montant égal en or. Mais précisément dans ces circonstances il est impossible de s'en procurer. Au XIXe siècle il y eut trois crises. Tous les billets émis par la banque furent mis en circulation et par deux fois le gouvernement dut autoriser la banque à émettre des billets sans avoir de l'or pour les garantir. Ceci constituait un grave danger. La troisième fois l'on s'avisa de faire venir de l'or de France et de Russie.

Pour terminer une constatation. En France, on paye ses dettes avec des billets de banque, en Angleterre, avec des chèques. L'emploi du chèque présente un double avantage. Il favorise les dépôts en banque qui rapportent de l'intérêt et permettent aux banques, qui y trouvent leur profit, d'encourager le commerce et l'industrie. Le chèque fut inventé par les Anglais de même que le mot qui vient de "to check", contrôler, vérifier.

G.-P. L.

PAGES RETROUVÉES

A des étudiants

UN DISCOURS DE M. RENE BAZIN

(Suite et fin)

C'est ce que je fis. Je remontai de proche en proche, parmi les décisions condamnant le duel et je m'arrêtai à un certain concile de Valence, tenu en 855. "Voilà, me dis-je, un texte d'une antiquité suffisante". Il statuait précisément sur le duel judiciaire. Les évêques, dans le onzième canon, déclaraient "condamner la pratique des tribunaux civils, qui font jurer aux deux parties qu'elles ont le bon droit pour elles, avant l'instance ce qui provoque de faux serments", puis, le douzième canon, venant à la question même, ils décidaient: "et parce que ces

serments contraires, ou plutôt ces parjures, donnent le plus souvent lieu à des combats meurtriers, et au cruel spectacle de l'effusion du sang en pleine paix, nous statuons, conformément aux anciennes observances", que quiconque aura tué ou blessé son adversaire dans un combat si inique et si opposé à la charité chrétienne, soit regardé comme un détestable homicide... exclu comme tel du corps des fidèles, etc...

Je ne connaissais pas ce texte, j'aurais dû le connaître. Et, puisque l'occasion s'en offre à moi, pourquoi ne vous dirais-je pas une pensée qui m'est souvent venue? Notre temps a si grand besoin de chevaliers armés! Pourquoi n'essayerait-on pas de fonder une école secondaire dont le programme serait celui-ci: former des jeunes hommes complètement instruits dans toutes les sciences chrétiennes, philosophie, théologie élémentaire, histoire de l'Eglise, études sociales, liturgie; préparer au baccalauréat si cela se peut et quand cela se pourra, mais le considérer comme un détail et une pauvreté, et tout subordonner, au contraire, à une puissante préparation religieuse? Je suis sûr qu'aujourd'hui il se rencontrerait des parents, plus qu'on ne croit, — une élite qui est prête, — pour envoyer leurs fils à cette école. Je suis sûr aussi que les jeunes hommes instruits de cette manière feraient fière figure dans le monde si dénué de points fixes, si étonné des résistances raisonnées et des stabilités. Il ne faudrait pas de longues années pour qu'on s'aperçût que ce programme-là est celui qui convient, non seulement pour faire des chrétiens invincibles, mais des hommes tout à fait éminents dans la vie civile.

Je vous ai dit que nous avions souffert d'un second mal: l'illusion du parlementarisme et de la parole. Je ne prétends pas que tout le monde ait en cette illusion; il y a des minorités qui échappent au choléra, mais assurément un grand nombre d'hommes bien doués, qui avaient pour eux l'influence de l'instruction, des services rendus, de la fortune, ont eu et ont répandu la persuasion qu'il y a, pour les libertés nécessaires d'un pays, une garantie efficace et certaine dans le droit de pétition, dans le suffrage universel, dans la discussion publique de la loi, dans la coexistence de deux chambres, enfin dans la machinerie politique. Ils ont cru et fait croire que l'on peut grouper et maintenir une opposition puissante et durable avec des arguments d'intérêt; de sorte que la nécessité primordiale de faire des chrétiens pour faire des hommes de caractère, cette nécessité a été voilée. On s'est imaginé que par des alliances, des compromissions, des finesses, des abandons opportuns, on viendrait à bout de la persé-

(Suite à la deuxième page)

LÉGISLATION FINANCIÈRE

Après avoir étudié antérieurement la Banque, sa nature et ses différentes espèces, nous allons maintenant comparer la législation concernant les banques des principaux pays pour en venir ensuite au Canada.

LA BANQUE DE FRANCE

Contrairement à ce que l'on peut penser, la Banque de France n'est pas une banque d'Etat. C'est une institution due à l'initiative privée. En 1800, une loi lui donna son statut légal et son capital était de 30,000,000 de francs. Détail intéressant, Bonaparte en était actionnaire pour un montant de 30,000 frs. En 1803, elle obtint le privilège exclusif d'émettre des billets pour la ville de Paris, prérogative qui fut étendue en 1818 à toute la France. En 1897, une loi organisa son administration. D'abord un gouverneur nommé par le gouvernement. Puis deux sous-gouverneurs nommés par le gouverneur. Enfin un conseil général composé de cinq comités: escomptes, billets, livres et portefeuille, dépôts, trésor. Aucun député ou sénateur ne peut en faire partie. Pour faire de l'escompte il faut y avoir un compte courant spécifiant cette faculté.

En 1912, la moyenne de la circulation